

Commune de Poppians
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Document graphique du règlement
(Plan de zonage général)
 Echelle : 1/4000ème

51

Projet de loi n° 1033 du 12 juillet 2011
 Adopté par l'Assemblée Nationale le 12 juillet 2011

Préparation de la loi n° 1033 du 12 juillet 2011
 Adoptée par l'Assemblée Nationale le 12 juillet 2011

Projet de loi n° 1033 du 12 juillet 2011
 Adopté par l'Assemblée Nationale le 12 juillet 2011

Projet de loi n° 1033 du 12 juillet 2011
 Adopté par l'Assemblée Nationale le 12 juillet 2011

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur.
- Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre du L.133-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur soumis à un Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) et à l'obligation de moyen sociale ou logement de service (L.131-15 du Code de l'Urbanisme) (10% minimum des programmes affectés à des logements sociaux)
- Zone non affectée de 100 mètres autour des bassins de baignade
- Atlas des zones aménageables du bassin versant de l'Hérault - BRSAU 2007
- Éléments de paysage, objet de protéger à priori en application de l'article L.131-14-1° du Code de l'Urbanisme

AUTRE PRESCRIPTION

- Première de protection éditée au chapitre du Statut, commune de Pouzols (D.P. du 12 juillet 2008)

